

# **PROJET PÉDAGOGIQUE ALAE MATERNELLE HARMONIE**



# SOMMAIRE

<b>Introduction</b>	<b>03</b>
1. PÉRISCOLAIRE Harmonie	<b>05</b>
2. Objectif général	<b>05</b>
<b>Le handicap</b>	<b>07</b>
<b>Partenaires</b>	<b>07</b>
<b>Matériel</b>	<b>08</b>
<b>L'équipe pédagogique</b>	<b>08</b>
1. Missions de l'équipe pédagogique	<b>08</b>
<b>Horaires</b>	<b>09</b>
<b>Règles de vie</b>	<b>11</b>
<b>Communications</b>	<b>11</b>
<b>Inscriptions</b>	<b>11</b>
<b>Annexes</b>	<b>12</b>

# Introduction

---

La MJC Sans Souci est une association de loi 1901 et est affiliée Au Réseau R2AS (Réseau Rhône, Ain, Saône).

C'est une structure nouvellement ouverte sur le 3ème arrondissement de Lyon et plus spécifiquement pour les quartiers du Dauphiné Lacassagne, Vilette et Paul Bert. Il a été fait le constat qu'il existait un réel besoin d'accueil de loisirs pour les enfants en dessous de 11 ans sur le quartier malgré la présence de la maison de l'Enfance du 3.

Les axes de développement de l'association sont en cours de définition. Globalement, la MJC se donne comme orientation les points suivants :

- Favoriser l'autonomie, l'épanouissement et la prise de responsabilités des personnes pour participer à la construction d'une société plus solidaire par l'éducation et la culture
- Viser à ce que toutes et tous deviennent des citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante
- Promouvoir les initiatives et actions avec et pour les jeunes,
- Animer des lieux d'expérimentation, d'innovations sociales et de pratiques citoyennes propres à faire vivre les valeurs de la République
- Respecter le pluralisme des idées sans attache à un parti, un mouvement politique ou syndical, une confession
- Garantir le principe de laïcité
- Encourager le dialogue et le débat dans le respect des convictions personnelles
- Agir pour la reconnaissance et la promotion des droits culturels des individus
- Lutter contre toute forme de discrimination

## **I. Périscolaire Harmonie**

Le périscolaire est un pôle du secteur enfance, les projets pédagogiques des DAL sont orientés par les axes du projet du secteur. Le projet du secteur enfance est en cours de définition, les orientations envisagées sont :

- Permettre aux enfants de découvrir leur territoire et de se l'approprier
- Permettre aux enfants de communiquer et de s'exprimer au travers d'activités artistiques (arts plastiques, les arts de l'expressions, les arts de la scène etc...)
- Sensibiliser les enfants sur les questions liées à la discrimination et à l'équité
- Développer la coopération pour prévenir les conflits et renforcer le collectif

Plus spécifiquement, voici les objectifs du périscolaire Harmonie :

## **II. Objectif général**

**FAVORISER LE BIEN ÊTRE DE L'ENFANT EN LE RENDANT AUTONOME GRÂCE À L'ACQUISITION DE SAVOIR ÊTRE ET SAVOIR FAIRE**

### **A. Favoriser le développement et l'autonomie de l'enfant**

Moyens :

- Développer les activités sportives d'initiation
- Développer les activités artistiques et manuelles
- Accompagner l'enfant vers l'autonomie lors des différents temps liés au périscolaire

Critères :

- Tous les enfants ont pu participer au moins une fois aux différents ateliers sportifs proposés et ont pu développer des compétences sur le plan psychomoteur
- Tous les enfants ont pu participer au moins une fois aux ateliers artistiques et manuels et ont pu valoriser le travail effectué
- Constaté une évolution dans la mise en place et le rangement des différents ateliers proposés

## **B. Favoriser la participation des enfants dans la vie quotidienne**

Moyens :

- Utilisation d'outils pour faciliter la bonne compréhension de l'organisation de la vie quotidienne
- Être capable de participer activement aux différents temps de repas
- Participer à la communication et ne pas hésiter à échanger lors des temps informels

Critères :

- Tous les enfants ont pu participer à la préparation des affiches qui facilite la compréhension de l'organisation de la vie quotidienne.
- Les enfants arrivent à se servir seul certains aliments
- Tous les enfants participent au rangement de la table après le repas

## **C. Identifier et se repérer dans les lieux**

Moyens :

- Utiliser et créer des outils facilitant l'orientation des enfants durant les différents temps
- Aménagement des différentes salles afin que chaque enfant puisse se diriger de manière autonome reconnaissant facilement les salles.
- Comprendre et bien repérer l'organisation de l'espace dédié aux activités extérieures grâce à des jeux d'orientations.

Critères :

- Les enfants ont pu participer à la création d'un outil facilitant l'orientation de leurs camarades.
- Les enfants sont capables d'aménager les espaces avec les animateurs
- Les enfants sont capables de se repérer dans les espaces liés aux activités extérieurs.
- Les enfants savent où trouver le matériel pédagogique et le remettre à sa place

## **Évaluation**

### **Avec les enfants :**

Les bilans des enfants sont des temps nécessaires pour exprimer leurs besoins. Un outil sera proposé par l'équipe d'animation et adapté à la tranche d'âge.

### **Avec les parents :**

Ponctuellement les parents pourront être questionnés sur des questions spécifiques au fonctionnement de l'accueil de loisirs. Ces temps pourront être proposés notamment sur des soirées ou des événements spécifiques. Ces temps pourront être partagés avec les enfants.

### **Avec l'équipe :**

La phase d'évaluation avec l'équipe est primordiale pour savoir si les objectifs ont été atteints. Ce temps est nécessaire pour analyser les éléments positifs et négatifs du fonctionnement. Les dates et heures seront laissées à la libre appréciation du DAL.

### **Le projet Pédagogique :**

A la fin de chaque saison le projet pédagogique sera évalué selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

## **Le handicap**

---

*« Constitue un handicap au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant. » [1]*

La loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap rappelle clairement dans son titre 1er, article 2 que « l'action poursuivie vise à assurer l'accès de l'enfant, de l'adolescent ou de l'adulte en situation de handicap aux institutions ouvertes à l'ensemble de la population et son maintien dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie ». L'enfant en situation de handicap a donc toute sa place au sein de l'accueil de loisirs. Un projet accueil, en amont de sa venue, sera mis en place afin de rencontrer la famille et d'échanger sur les différentes étapes de l'accueil.

Ses besoins spécifiques et les aménagements de fonctionnement éventuellement nécessaires seront identifiés en amont pour permettre le meilleur accueil possible.

*[1] Selon l'article L 114 du code de l'action sociale et des familles.*

## **Partenaires**

---

Les ALAE fonctionnent grâce aux partenariats existant entre la Ville de Lyon et la Caisse d'Allocation Familiale du Rhône.

Des partenariats ponctuels seront mis en place sur un certains nombres d'actions. En effet il est possible de travailler avec d'autres associations sur des projets. Nous prioriserons les associations du territoire afin de faire participer le public aux événements et actions du territoire.

## **Matériel**

---

Du matériel pédagogique est mis à disposition du public et des équipes d'animations. Ce matériel peut être acheté à la demande des équipes suivant leurs besoins. Une base de matériel est disponible sur place.

Il est possible d'utiliser les ressources internes de la MJC Sans Souci.

## **L'équipe pédagogique**

---

Ecole Harmonie, 21 rue du Dr Rebatel, 69003, Lyon

- 1 directeur périscolaire
- 7 animateurs le temps du midi et 6 pour l'ACL et le FAP
- 6 ATSEM ainsi que le personnel de cantine

### **I. Missions de l'équipe pédagogique**

#### **Le directeur périscolaire :**

- Il est garant de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant et de son équipe
- Il est garant de la réglementation en vigueur
- Il s'occupe de la gestion administrative et financière
- Il élabore le projet pédagogique et veille à son application
- Il contribue au recrutement des animateurs, à leur formation, et à leurs évaluations
- Il aussi le rôle d'assistant sanitaire, vérifie la pharmacie et s'assure que les carnets de soin soient à jour
- Il communique avec les familles
- Il veille à la bonne entente entre tous les publics
- Il assure la gestion de son équipe d'animation
- Il veille au suivi de l'équipe d'animation (diplômé-e-s/stagiaires) et au respect des objectifs fixés dans le projet pédagogique



## **Les missions de l'équipe d'animation sont :**

- Respecter la législation relative aux accueils de loisirs collectifs de mineurs
- Être garante de la sécurité morale, physique et affective de l'enfant
- Connaître les enfants concernés par un PAI (protocole d'accueil individualisé)
- Ne pas mettre des photos d'enfants sur les réseaux sociaux
- Elaborer un projet d'animation avec des objectifs en cohérence avec le projet pédagogique
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Prendre en compte chaque individu (enfant et adulte), aucune forme de discrimination ne sera acceptée qu'elle soit liée au genre, à l'orientation sexuelle, à l'ethnicité, aux croyances et au physique
- Faire preuve d'adaptabilité
- Être exemplaire, faire attention à son vocabulaire, mais aussi à son attitude et avoir une tenue adéquate à ses fonctions
- Participer aux réunions de préparation et aux réunions de bilan
- Construire une relation avec les familles
- Participer à l'accueil, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs

## **Horaires**

---

L'ALAE est ouvert en dehors des vacances scolaires, sur les temps méridiens de 11h45 à 14h15, sur les temps du soir (ACL/FAP) de 16h30 à 18h30. De 8h30 à 12h pour l'AME sur Harmonie Rebatel.

6 classes à double niveau que nous avons réparti sur 2 services dû au manque d'espace non seulement pour le restaurant scolaire mais aussi pour accueillir tous les enfants en même temps sur les des différents activités.

Le premier service commence à 12H00 et dure jusqu'à 12H40. Nous accueillons tout d'abord les petits des maitresses Charlotte, Delphine et Anne France et les deux classes complètes des maitresses Sandie et Lucie. Les petits vont en couchette directement après le repas de midi et les moyens vont dans la cour et remontent à 13 h 40 pour faire leur sieste.

Pendant ce temps, ceux qui sont prévus au deuxième service, sont dans la cour. Ce sont les grands des maîtresses Delphine, Charlotte et Catherine. Ces derniers montent à la cantine vers 13H00 et mangent jusqu'à 13H45.

Les petits et les moyens sont répartis sur quatre couchettes, trois en haut, une en bas en sachant que les petits vont directement en couchette. L'animatrice leur lit une histoire avant de s'endormir. Les moyens quant à eux sont en activités soit dans la cour, soit en intérieur selon la météo.

Les couchettes sont encadrées par des ATSEM, des animatrices et des vacataires en fonction des respirations des ATSEM. La respiration c'est une pause consacrée pour les ATSEM. Chaque ATSEM bénéficie d'une pause de cantine par semaine.

Nous faisons en sorte de toujours avoir au moins deux encadrants par couchette.

L'ACL démarre à 16h45 à 17h30. Chaque animateur récupère une classe et fait l'appel. Le directeur vient récupérer la liste des enfants afin d'entrer le bon nombre d'enfants sur le logiciel EDUCALYON.

L'ACL débute par un goûter suivi de jeux divers en fonction de la saison. Par la suite s'enchaîne le FAP. Les enfants étant moins nombreux nous arrivons à mettre en place des activités beaucoup plus variés (Yoga, sport, danse, théâtre de marionnette, activité manuelle.)

### **AME Harmonie Rebatel**

L'AME Rebatel propose deux accueils et deux sorties du coté maternelle et élémentaire afin de faciliter la fluidité lors du flux

- 8h30-8h40 : Accueil des enfants
- 8h40-9h10 : Temps libre
- 9h10-9h30 : Regroupements des enfants par activités
- 9h30-11h30 : Activités
- 11h30-12h00 : Temps libre
- 12h00 : Départ des enfants

# Règles de vie

---

## Règles de vie des enfants :

Les règles de vie ont pour fonction d'établir un cadre clair dans lequel évoluera l'enfant. Celles-ci sont travaillées et définies par les enfants et l'équipe.

En cas de non-respect de ces règles de vie, il pourra être décidé de sanctions. En effet l'équipe d'animation, en lien étroit avec les DAL, prendra la décision de la sanction en fonction de la gravité de la situation. Tout manquement répété pourra donner lieu à un entretien avec les parents. Un carnet d'incident est tenu par le directeur du périscolaire. Dès lors que 3 avertissements sont notés, ce dernier contacte le parent.

*Il est important de noter que les règles de vies ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer.*

## Communication

---

La communication passe dans un premier temps par les DAL et l'équipe d'animation. L'équipe d'animation doit avoir une attitude adaptée, transmettre les informations et être à l'écoute des familles. Des outils de communications (affichage, blog) seront utilisés pour mettre en valeur les projets d'animation. Celle-ci sera disponible sur les lieux d'interventions et canaux de communication de la MJC Sans Souci.

### Les familles seront aussi informées sur :

- Les dates d'ouvertures
- Les dates d'inscription
- Les modalités d'inscription
- Des tarifs appliqués

## Inscriptions

---

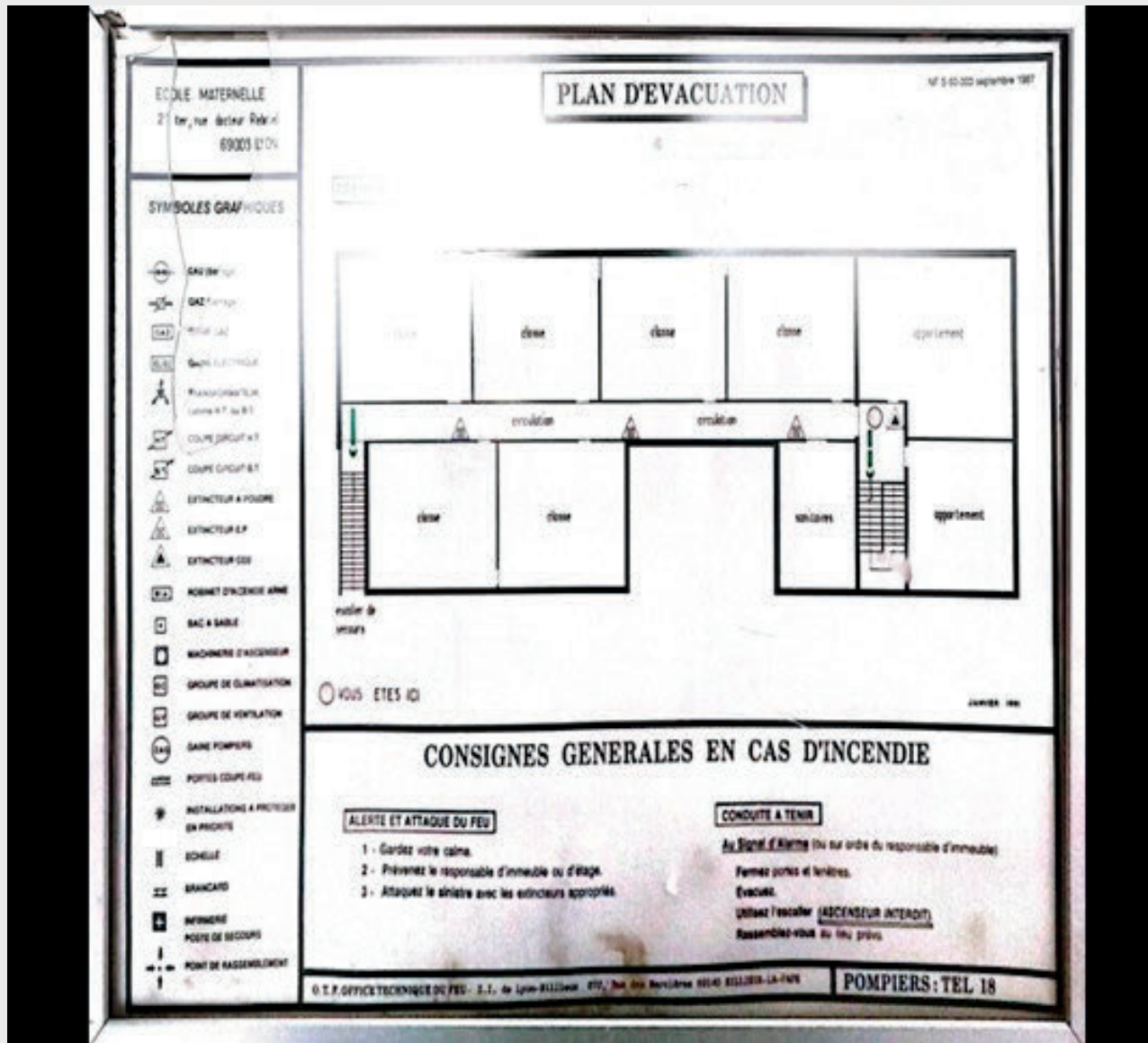
Les inscriptions se font sur le site de la Ville de Lyon. Le RCP transmet les informations aux DAL des enfants inscrits et à désinscrire.

### Les informations suivantes sont nécessaires et obligatoires pour l'inscription :

- Carnet de santé
- Fiche sanitaire de liaison
- Quotient familial municipal
- Justificatif de domicile

# Annexes

## Plan d'évacuation



# Annexes

---

## École Harmonie



Une partie de l'école est mise à disposition lors des temps périscolaires afin d'accueillir les enfants de 3 à 5 ans.

### La salle d'évolution



### Quatre salles de repos (couchettes)





# Annexes

---

**Le hall d'entrée**



**La BCD**



**La cour avec le jardin**

